

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

**Nombre de
Conseillers**

En exercice – 14
Présents – 14
Votants – 14
Absents - 0
Représentés - 0
Non votants - 0

Séance du mardi 04 février 2025

quatre février deux mille vingt-cinq à 19h30

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMMAIN, Vanessa GUINCHARD, David CHATELAIN, Charles MONNET, Thomas TOURNIER, Véronique BARTHOULOT, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALI, Jérôme CHEVALIER, Franck DOMECH, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Emilie OUDOT, David PRETRE

Etaient représentés :

Etaient excusés :

Etaient absents :

Secrétaire de séance : David CHATELAIN

Date de convocation et affichage le 29/01/2025

Délibération n° DE_2025_001

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LE MARCHÉ DE LA « MISE AUX NORMES ET
RÉNOVATION DUN BÂTIMENT COMMUNAL ABRITANT LE PTIT MAG ET UN LOGEMENT COMMUNAL**

Par délibération n° DE_2024_016B, du 30 janvier 2024, la société SAS BATIR de Echenoz le Sec (70000), a été retenue comme maître d'œuvre pour réaliser la rénovation énergétique de l'enveloppe et aménagement des abords du commerce et logement : le Ptit Mag , pour un montant de 21 000 € HT.

Compte tenu de la complexité du dossier de rénovation à mettre en adéquation avec les demandes de subventions, BBC Réno, il y a lieu de missionner l'équipe de maîtrise d'œuvre d'une mission complémentaire pour effectuer des calculs thermiques complémentaires (calcul R_{Tex} et calcul des déperditions et recommandations).

Le devis pour cette mission complémentaire s'élève à 2 900€ HT soit 3 480€ TTC.

Le Maire propose d'intégrer cette mission complémentaire au marché initial de MO

Il propose au Conseil municipal de valider l'avenant d'un montant de 2 900 € HT, portant le montant total du marché de Maîtrise d'œuvre à 23 900 € HT.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité, :

approuve la modification n°1 ci-dessus à intervenir au contrat de maîtrise d'œuvre— B2EC, pour un montant de + 2 900,00€ HT portant le montant total du marché de 21 000 € HT à 23 900 € HT,

charge M. le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

P.J. en annexe : Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre de rénovation énergétique de l'enveloppe

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le mardi 04 février 2025

Date de transmission de l'acte: 06/02/2025
Date de réception de l'AR: 06/02/2025
025-212502561-DE_2025_001-DE

A G E N D A

et aménagement des abords du commerce et logement : le Ptit Mag.

Nombre de vote(s) pour : 14

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

Pour copie conforme
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus
Le Maire, Franck VILLEMAIN



Date de transmission de l'acte: 06/02/2025
Date de reception de l'AR: 06/02/2025
025-212502561-DE_2025_001-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le mardi 04 février 2025